

Décision Générale colonial

Décision n° 130 du 12 février 1952

n° 130

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 12 février 1952
Numéro JO n° 3 du 01/03/1952	Date du numéro 1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de trente jours dont vingt et un jours à solde entière et neuf jours sans solde est accordée à M. Douale Ospan, planton du Cadre local du Service des Finances.